

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 4 août 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Vallier Côté Hervé Dubé Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**14.08.205
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants en affaires nouvelles : mandat à la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix pour le traçage de lignes, point d'information sur les taxes, point d'information concernant le réservoir d'eau potable et point d'information sur une séance publique d'information à venir.

**14.08.206
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2014**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**14.08.207
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2014 s'élevant à 58 042,99 \$, et des comptes courants s'élevant à 49 013,40 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 107 056,39 \$.

**14.08.208
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de juillet 2014.

ADM-14-07-003
V-14-07-003
L-14-07-003

14.08.209

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2014

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois d'août 2014.

ADM-14-08-001

V-14-08-001

L-14-08-001

14.08.210

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juillet 2014.

ADMINISTRATION

14.08.211

ACHAT D'UN AMPLIFICATEUR CELLULAIRE CONJOINTEMENT AVEC LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup localisera ses quatre agents de développement dans les bureaux du Centre des loisirs, et ce, pour un minimum de 3 années ;

ATTENDU QUE la MRC a du faire installer un amplificateur cellulaire au Centre des loisirs pour que les agents puissent utiliser leurs téléphones cellulaires ;

ATTENDU QUE cet équipement pourra également servir aux personnes qui loueront le Centre des loisirs ;

ATTENDU QUE la MRC a négocié le fait que la Municipalité assume la moitié du coût de cet équipement car il demeurera la propriété de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie accepte d'assumer la moitié du coût de l'amplificateur installé par l'entreprise Électronique Mercier, soit un montant de 979,53 \$, plus les taxes applicables. Ce montant sera pris à même la subvention à recevoir d'Innergex.

14.08.212

ADHÉSION AU PROGRAMME À PIED À VÉLO VILLE ACTIVE

ATTENDU l'existence du programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec qui appuie la création de villes actives ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire notamment mettre en place un corridor scolaire pour les élèves de l'école ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE les décisions prises par la Municipalité de Saint-Épiphanie en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QU'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens

et citoyennes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

ATTENDU QU'il est important que la Municipalité de Saint-Épiphanie assume le leadership d'une municipalité active ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie :

- 1- Adhère au programme À pied, à vélo, ville active de Vélo Québec ;
- 2- Nomme monsieur le conseiller Sébastien Dubé à titre de répondant, À pied, à vélo, ville active dans la municipalité ;
- 3- Participe à l'évaluation du programme À pied, à vélo, ville active ;
- 4- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif ;
- 5- Mette en œuvre, à partir de 2015, des mesures concrètes découlant de cet engagement ;
- 6- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif ;
- 7- Trouve des participants, fonctionnaires ou élus, responsables de ces dossiers, pour assister à la formation de Vélo Québec.

14.08.213

DEMANDE DE COMMANDITE DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite des Chevaliers de Colomb des Quatre Clochers, conseil 12275, concernant un vin d'honneur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un montant de 50 \$ aux Chevaliers de Colomb des Quatre Clochers, conseil 12275, pour contribuer au vin d'honneur lors du Congrès régional des Chevaliers de Colomb, qui se tiendra le 20 septembre à Saint-Arsène.

14.08.214

APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS – MODIFICATION DE LA LÉGISLATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155 doivent être donnés aux membres du conseil au moins trois (3) jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé ;

ATTENDU QUE cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie ;

ATTENDU QUE, dû à l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, revoit sa législation ;

ATTENDU QU'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil :

- Appuie la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu ;
- Appuie la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de revoir les montants à la hausse relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux, soit :
 - jusqu'à 49 999,99 \$: de gré à gré ;
 - de 50 000 \$ à 149 999,99 \$: invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ;
 - à partir de 150 000 \$: annonce dans un système électronique d'appels d'offres approuvé par le gouvernement.
- Appuie le fait que les taxes soient exclues de ces montants afin de ne pas pénaliser les municipalités dues aux fluctuations de celles-ci ;
- Appuie le fait qu'un mécanisme d'indexation de ces montants soit prévu ;
- Approuve l'envoi d'une copie de cette résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aux municipalités locales de la MRC de Rivière-du-Loup, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député de Rivière-du-Loup / Témiscouata, monsieur Jean D'Amour.

14.08.215

OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Modeste et de l'Isle-Verte ont mandaté la Municipalité de Saint-Épiphanie aux fins de gérer l'appel d'offres regroupant les municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphanie, et l'Isle-Verte ;

ATTENDU QU'aux fins de détermination du plus bas soumissionnaire, il est convenu que le prix de référence est le montant inscrit à l'item « GRAND TOTAL (Prix de la soumission) », lequel est constitué de l'addition des montants des contrats des 3 municipalités parties à l'appel d'offres, pour la période du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2018, incluant annuellement 26 collectes d'ordures, 26 collectes de matières recyclables et 1 collecte d'objets volumineux ;

ATTENDU QUE pour l'année 2014, le nombre de collectes à considérer s'étend du 2 septembre au 31 décembre 2014 ;

ATTENDU QUE les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres regroupé, tel que suit :

Nom du soumissionnaire	Grand total pour les trois municipalités (avec taxes)
Gaudreau environnement inc.	551 061,63 \$
Services Sanitaires A. Dechènes inc.	742 763,88 \$

ATTENDU QUE suite à la vérification de la conformité des soumissions, la Municipalité de Saint-Épiphanie recommande de retenir l'offre reçue du soumissionnaire Gaudreau environnement inc. au montant de 551 061,63 \$;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit qu'advenant l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de Saint-Épiphanie, trois (3) contrats seront adjugés, soit un par municipalité ;

ATTENDU QU'en vertu de l'attribution au soumissionnaire retenu du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, ainsi que pour la collecte d'objets volumineux, il en coûterait à la Municipalité de Saint-Épiphanie :

	Ordures	Récupération	TPS	TVQ	Total
2014	6 005,24 \$	4 026,36 \$	501,58 \$	1 000,65 \$	11 533,83 \$
2015	18 376,03 \$	12 320,66 \$	1 534,83 \$	3 061,99 \$	35 293,51 \$
2016	18 743,55 \$	12 567,07 \$	1 565,53 \$	3 123,23 \$	35 999,38 \$
2017	19 118,42 \$	12 818,41 \$	1 596,84 \$	3 185,70 \$	36 719,37 \$
2018	19 500,79 \$	13 074,78 \$	1 628,78 \$	3 249,41 \$	37 453,76 \$
Total	81 744,03 \$	54 807,28 \$	6 827,56 \$	13 620,98 \$	156 999,85 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie accepte l'offre du plus bas soumissionnaire retenu, à savoir l'entreprise Gaudreau environnement inc., et que le coût total du contrat pour la Municipalité de Saint-Épiphanie sera de 156 999,85 \$, taxes incluses, sous les réserves de l'article 5.4.3 du document d'appel d'offres permettant un ajustement pour la réduction du nombre de collectes des ordures ménagères ;

QUE ce conseil mandate monsieur Renald Côté, maire, et monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, aux fins de réalisation de toutes formalités et signatures à découler de l'octroi du présent contrat.

AFFAIRES NOUVELLES

14.08.216

APPEL D'OFFRES TRACAGE DE LIGNES – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie et la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désirent faire faire le traçage des lignes de leurs réseaux routiers en même temps ;

ATTENDU QU'un appel d'offres groupé permet d'obtenir de meilleurs prix ;

ATTENDU QUE les deux directions générales ont travaillé conjointement sur le document d'appel d'offres mais que pour des raisons de disponibilité, c'est la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qui pouvait procéder à l'envoi et au suivi dudit appel d'offres ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit qu'advenant l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, deux (2) contrats seront adjugés, soit un par municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix aux fins de gérer l'appel d'offres conjoint du traçage de lignes pour l'été 2014.

Monsieur le maire expose trois points d'information : un premier sur les taxes, un second concernant le réservoir d'eau potable et finalement le dernier portant sur une séance publique d'information à venir pour le prochain camion de pompier.

14.08.217

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 45.

14.08.218

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner l'assemblée au mercredi 13 août, à 20 h, afin de pouvoir prendre une décision sur l'octroi du contrat de traçage de lignes. Il est 21 h 30.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier